

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le ' 08 DEC. 2015

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHIER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par :

Ref. :

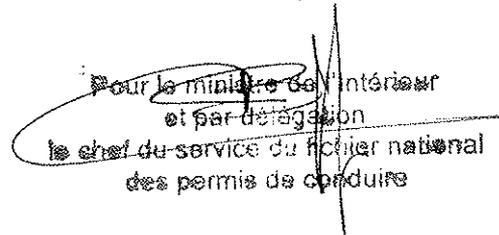
Maître Olivier DESCAMPS  
CA Alizés  
22 rue de la Rigourdière  
35510 Cesson-Sévigné

Maître,

Par courrier reçu le 23 novembre 2015, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. ....

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 18 et 19 juillet 2014 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

  
Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation  
le chef du service du fichier national  
des permis de conduire

Eric BIERGEON